



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 mai 2009 (13.05)
(OR. en)**

9666/09

POLGEN 83

NOTE

de la: présidence
au: Coreper/Conseil

*Objet: Conseil européen (18 et 19 juin 2009)
- Projet d'ordre du jour annoté*

Conformément à l'article 2, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" établit, sur proposition de la présidence, un projet d'ordre du jour annoté au moins quatre semaines avant la réunion du Conseil européen.

La présidence présente donc ci-après le projet d'ordre du jour annoté, qui expose les principaux points qui devraient être abordés par le Conseil européen les 18 et 19 juin 2009. Les travaux sont bien engagés sur un grand nombre de ces questions et la présidence s'appuiera sur les résultats de ces travaux dans les préparatifs en cours en vue du Conseil européen.

o
o o

La présidence entend limiter l'ordre du jour du Conseil européen aux points qui seront effectivement examinés par les chefs d'État et de gouvernement. Les conclusions de la réunion seront brèves et porteront essentiellement sur les décisions et les orientations générales approuvées par le Conseil européen.

[p.m. processus de nomination de la future Commission]

-
- ○

I. Questions institutionnelles

Conformément à ses conclusions de décembre 2008, le Conseil européen sera invité à marquer son accord sur les garanties nécessaires en vue de répondre aux préoccupations du peuple irlandais présentées par le premier ministre irlandais.

II. Situation économique, financière et sociale

Le Conseil européen:

- fera le bilan de l'efficacité des mesures prises jusqu'à présent en vue de promouvoir la stabilité financière;
- prendra, à la suite du rapport du groupe d'experts de haut niveau et des propositions de la Commission, les premières décisions sur le renforcement de la réglementation et la surveillance du secteur financier et marquera son accord sur un programme de travail en vue de l'adoption rapide d'un certain nombre de propositions législatives dans ce domaine;
- fera le bilan des mesures prises pour soutenir l'économie réelle et l'emploi et se félicitera de la présentation prochaine, par la Commission, d'une communication sur l'emploi;
- évaluera les progrès des travaux menés au niveau mondial, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des résultats du sommet du G20 tenu à Londres.

III. Changement climatique et développement durable

Le Conseil européen

- examinera les travaux préparatoires à la conférence de Copenhague sur le changement climatique, en particulier en ce qui concerne les mécanismes de financement;
- demandera que des travaux soient menés sans tarder pour garantir la pleine mise en œuvre de la stratégie en faveur du développement durable, dans le prolongement de la feuille de route qui sera présentée par la Commission, et préconisera l'adoption rapide d'une stratégie de l'UE pour la mer baltique.

IV. Relations extérieures

Le Conseil européen pourrait procéder à un échange de vues sur deux ou trois sujets d'actualité internationale intéressant les chefs d'État ou de gouvernement.
